

LES CONSIGNES DE TRI SUR LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC

DANS MON BAC JAUNE
JE METS AU MOINS ...



BOUTEILLES,
FLACONS ET
BIDONS EN
PLASTIQUE*



BRIQUES
ET EMBALLAGES
EN CARTON

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES



+ SUIVANT MON SECTEUR JE METS EN PLUS ...

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon



TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE RIGIDE
(SACS ET FILMS EXCLUS)

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



JOURNAUX ET MAGAZINES



VERRE

à déposer dans le
compartiment ou le
bac pour le verre

GRAND PARIS SUD

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



JOURNAUX ET MAGAZINES

Retrouvez toutes
les consignes de tri de votre commune sur

lombric.com